



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 7208

Texte de la question

M. Christian Blanc attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'application du permis à points. Aujourd'hui, il existe auprès des automobilistes un sentiment assez fort d'injustice face à l'application du permis à points. Effectivement, il y a une incompréhension entre la nature des infractions (qui peuvent être plus ou moins graves, mettant en danger la vie d'autrui ou non) et la sanction immédiate qui est identique pour tous, le retrait de points. Retrait de points qui amène, à terme, de manière automatique à l'invalidité du permis de conduire. La recrudescence du nombre d'automobilistes conduisant sans permis, tend à montrer qu'il y a effectivement un problème de dysfonctionnement entraînant l'invalidation d'un trop grand nombre de permis. Aussi, il lui demande ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Christian Blanc](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7208

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6277

Question retirée le : 22 avril 2008 (Fin de mandat)